



## **LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**

Section de Corse – 2 rue Gabriel PERI – 20000 Ajaccio

*Ajaccio, le 12 juin 2010*

Une quarantaine de personnes ont participé au débat sur la justice d'exception organisé par la Ligue des droits de l'Homme. Le Maire de Monticellu, M. Hyacinthe MATTEI a accueilli les participants en saluant «l'action courageuse et essentielle» de la LDH dans un contexte inquiétant de régression des libertés, conséquence de la politique de Nicolas SARKOZY.

André PACCOU a introduit le débat en rappelant les nombreuses dérogations de la justice d'exception par rapport à la loi ordinaire (garde à vue, détention provisoire, Cours d'Assises spéciales, pouvoirs de police, centralisation et délocalisation des affaires), que ce soit au nom de la lutte contre le «terrorisme» ou le «grand banditisme» avec les JIRS. A l'appui de nombreux exemples, il a insisté sur les atteintes aux droits (présomption d'innocence, abus de police, détention provisoire). Il a dénoncé l'impact de la justice d'exception sur la société corse, avec des vagues d'interpellation touchant des dizaines de familles par exemple. Il a observé un effet de contamination de la justice d'exception sur la justice ordinaire, comme le débat actuel sur la suppression du juge d'instruction ou des jurys populaires.

Les échanges ont ensuite porté sur l'état de droit, les conditions de mobilisation des citoyens, le rôle des élus de toutes sensibilités, la mise en œuvre du fichier Base élève dans les écoles corses en septembre, le fichage ADN, plus généralement la multiplication des fichiers hors de tout cadre de loi et de protection des citoyens, la vidéo-surveillance, le recours intensif à l'emprisonnement... autant de réalités qui pour la LDH vont dans le même sens, la mise en place d'une société de surveillance généralisée des citoyens.